

jourd'hui à son bord<sup>1</sup> ». Avec un Etat qui disposait d'une marine marchande si importante, n'est-il pas étrange que la France ait si longtemps hésité à rétablir des rapports diplomatiques et consulaires interrompus sous Louis XIV ? La France n'était plus représentée à Raguse que par un consul de nationalité ragusaine, un sieur Scapich, un pauvre homme ballotté entre ses devoirs de sujet d'une aristocratie ombrageuse et son caractère de représentant consulaire français. C'était un homme consciencieux et honnête mais excessivement faible. On se plaignait souvent à Versailles de son manque d'esprit et d'énergie, surtout depuis que la maison Herculez de Marseille s'était établie à Raguse pour y faire le commerce. L'ambassadeur à Constantinople prenait la défense de Scapich. « Les témoignages que vous me rendez de la probité et de la capacité du sieur Scapich — lui écrivait Rouillé<sup>2</sup> — me font espérer qu'il s'acquittera avec plus d'attention à l'avenir des fonctions de son employ, au moyen des réprimandes qui luy ont été faites sur sa négligence. » Mais Desalleurs avait changé d'avis en 1751. Il avouait l'insuffisance de Scapich et proposait au ministre la nomination d'un sieur Bratich, autre sujet ragusain<sup>3</sup>, médecin de l'ambassade de France, dont il traçait un portrait flatteur. « Je suis bien

1. Rivière à Richelieu, Rapport de la Chancellerie à l'Ambassade, 8 juillet 1846. Affaires étrangères, Turquie, *Mémoires et Documents*, 31, fol. 482. Cf. Masson. *Histoire du Commerce français dans le Levant au XVII<sup>e</sup> siècle* (Paris, Hachette, 1877). « Le fret était déjà au xvii<sup>e</sup> siècle beaucoup plus cher sur les vaisseaux de Marseille que sur ceux de Hollande ou d'Angleterre, grave cause d'infériorité pour notre marine marchande, qui permit à ses deux rivales d'enlever aux Provençaux les transports du Levant en Italie. » (p. 179).

2. 20 juillet 1750, *Archives de la Marine*, B<sup>7</sup> 192.

3. Les Bratich sont une vieille famille de Ragusavecchia.